

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 24 Juin à 20h30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Etaient présents : ALARY Carole, ARRIBAT Bernard, COLLET Jessica, DURAND Bernard, LAPETINA Nicolas, MARTY Josette, PACAUD Mickaël, PITON Isabelle, PROENCA Antoine, PONS Françoise, RAMADIER Michaël, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

1°) vote des taxes

Suite à l'ordonnance n° 2020 330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités et afin de faire face aux conséquences de l'épidémie Covid 19, la date de transmission des délibérations des collectivités territoriales relative aux taux des impositions directes locales de l'année 2020 a été reportée au 3 juillet, date impérative.

Le conseil à l'unanimité décide reconduire les taux votés en 2019 pour la TFB et la TFNB. Pour la taxe d'habitation, c'est l'Etat qui compensera le produit attendu de 67.300€

	Bases effectives 2019	Taux 2019	Produit fiscal
TH	978.230	6,80	66.520
TFB	1.114.745	13,50	150.491
TBNB	107.096	71.24	76.295
Total			293.306
	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit fiscal
TH	989.700		
TFB	996.040	13,50	134.060
TFNB	107.096	71.24	77.082
Total			211.142

Le montant des taxes sera de $211.142€ + 67.300€ = 278.442€$. On aura une baisse des recettes fiscales de 14.864€

2°) Commissions communales

Commission des Finances :ALARY Carole : Présidente

ARRIBAT Bernard – MARTY Josette – ROQUE Christiane – VIDAL Daniel – PROENCA Antoine – PITON Isabelle

Commission travaux – eau assainissement et projets : VIDAL Daniel, Président

ARRIBAT Bernard – PACAUD Mickaël – MARTY Josette – RAMADIER Michaël – RAZIMBAUD Olivier – ROQUE Christiane -PITON Isabelle – PROENCA Antoine – ALARY Carole

Commission tourisme – commerce artisanat – communication et associations :

PROENCA Antoine : Président

COLLET Jessica – DURAND Bernard -MARTY Josette - RAZIMBAUD Olivier – LAPETINA Nicolas -VIDAL Daniel – PITON Isabelle – ALARY Carole – VIDAL Daniel – ARRIBAT Bernard

Commission Ecole Jeunesse et Sport : STELLA Nicole : Présidente

COLLET Jessica – VIDAL Daniel – PITON Isabelle – ALARY Carole

Commission Mazades : ROQUE Christiane : Présidente

RAZIMBAUD Olivier – VIDAL Daniel – MARTY Josette – RAMADIER Michaël – PONS Françoise – RAZIMBAUD Jean-Louis

Désignation des délégués forêt

La commune adhère à la Fédération nationale des communes forestières et le conseil désigne Antoine PROENCA : délégué titulaire et PITON Isabelle : déléguée suppléante

3°) Projet de Bail Café

Lors du dernier conseil il a été décidé l'acquisition de l'immeuble, du fonds de commerce et de la licence IV attachée au Café Chappy. Le prix d'achat a été fixé à 120.000€.

Ce local pourrait être loué à l'association « Mille Cafés » pour l'usage de café, bar et restauration légère. Le montant du loyer devra être fixé et sera versé à la commune tous les mois et l'association gèrerait le personnel

4°) convention MAM

La maison d'assistantes maternelle a ouvert fin septembre 2019, et les locaux ont été mis à disposition de l'association Tout en Couleurs représentée par Laurie ESCRIBANO et Christelle VIDAL.

Nous les avons reçues en mairie jeudi dernier pour définir les conditions de la convention. Le montant du loyer a été fixé à 200€ par mois représentant les frais d'électricité, d'eau et de chauffage

Le conseil à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Tout en couleurs

5°) choix de l'entreprise pour la plantation du Planquet

Des devis ont été demandés à cinq entreprises pour les travaux de boisement sur la parcelle sise au lieu-dit « Le Planquet ». Ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Etat et de la Région. Les travaux doivent commencer avant le 5 juillet 2020

Trois entreprises ont répondu

La commission d'appel d'Offres propose de retenir l'entreprise COLLET.

Le Conseil, 14 voix pour, Jessica COLLET a quitté la salle n'a pas pris part au vote, décide de retenir l'entreprise COLLET

6°) remboursement avance trésorerie au budget station service

Par courrier du 5 mars 2019, la Préfecture nous a autorisé à titre exceptionnel à effectuer une avance remboursable au Budget annexe Station-Service vers le budget communal, cette avance de 75.000€ était remboursable sur 15 ans soit 5000€ par an.

Cette demande avait été formulée pour pallier à un problème ponctuel de trésorerie pour payer les factures du marché de la MAM.

Le 11 avril 2019, le conseil a décidé de contracter un emprunt de 380.000€ pour financer les gros travaux d'investissement (Mam, toiture de l'église)

A l'heure actuelle, nous n'avons pas de problème de trésorerie, le conseil à l'unanimité décide de rembourser les 75.000€ de trésorerie au budget Station-service

7°) modification du temps de travail de l'emploi de rédacteur

Josyane occupe l'emploi de rédacteur sur une durée hebdomadaire de 33 heures, elle demande à abaisser son temps de travail à 25 heures par semaine. Sa demande de modification du temps de travail a été soumise au Comité technique Paritaire du Centre de Gestion qui émet un avis (la saisine est obligatoire)

Le conseil à l'unanimité décide de supprimer l'emploi de rédacteur de 33 heures et de créer l'emploi de rédacteur à 25 heures

8°) création d'un emploi saisonnier pour la garderie

Il vous est proposé de créer un emploi saisonnier pour assurer la garderie d'été du lundi 6 juillet au vendredi 7 août. Cette garderie se déroulera les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les enfants seront accueillis le matin à partir de 8 heures jusqu'à 18 heures.

Charlotte assurera la garderie et devra être accompagnée d'une autre personne, Carole a demandé à Camille PISTRE si elle accepterait cet emploi et elle a répondu favorablement.

Le conseil à l'unanimité décide de créer cet emploi saisonnier et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail

9°) remboursement des frais EDF à la paroisse

La paroisse utilise les locaux du presbytère pour le catéchisme et paie les factures d'électricité.

L'atelier photo qui se trouvait dans les archives de la mairie (ancien appartement) a déménagé en fin d'année 2019 pour s'installer dans le presbytère et a donc utilisé le chauffage et l'éclairage provenant du compteur du presbytère.

L'entreprise CAGIBAT qui a réalisé les travaux de réfection du clocher de la sacristie et de l'église a également utilisé l'électricité provenant du compteur de l'église.

La paroisse demande le remboursement de ces frais qui s'élèvent à

- 350,75€ pour le presbytère
- 401,85€ pour l'église

Le conseil à l'unanimité accepte de rembourser la somme de 762,70€ à la paroisse

10°) tarif du m² pour la vente du domaine public

Par délibération en date du 10 avril 2003, le prix de vente du m² de section de chemins ruraux déclassé avait été fixé à 0€30, ce tarif est dérisoire et il convient de l'actualiser.

Les portions du domaine public qui sont déclassées représentent des superficies minimales.

Lors du dernier déclassement du domaine public au cause la superficie était de 50m² et le prix versé à la commune est de 15€.

Le conseil à l'unanimité fixe le tarif comme suit : 200€ frais fixe par demande de déclassement et 5€ le m² en zone constructible et 0,50€ pour les terrains agricoles

11°) vente de parcelles communales

Ces parcelles étaient à l'origine Mazades de Boissezon et lors du vote du 1^{er} juillet 2016, la majorité des électeurs ne se sont pas prononcés, le conseil a donc sollicité le transfert à la commune auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

Un acte administratif a été établi et publié au bureau des Hypothèques et ces parcelles sont devenues la propriété de la commune.

Par courrier en date du 7 mars 2017, Patrick RUL a sollicité l'achat de ces parcelles, le conseil avait refusé étant donné qu'il avait mis son exploitation en vente et il avait été décidé que ces parcelles seraient proposées au nouvel acquéreur.

Patrick RUL est en train de vendre sa propriété et la proposition d'achat a été faite au nouvel acquéreur, il vient de nous envoyer une proposition pour un montant de 3000€

La contenance de ces parcelles est de 2h67a.

Le conseil accepte la proposition

12°) demande de déclassement du domaine public à Révalières

Mr Philippe VIALET propriétaire de la parcelle E 211 au lieu-dit « Révalières » nous a adressé un courrier pour demander le déclassement d'une partie du domaine public qui jouxte sa propriété. Il s'engage à supporter l'ensemble des frais relatifs à l'enquête publique.

Le conseil à l'unanimité accepte de lancer la procédure et autorise Mr le Maire à nommer un commissaire enquêteur

13°) validation du vote des électeurs du Causse

Les électeurs de la section du Causse ont été convoqués le 6 décembre 2019 pour voter (pour ou contre la vente)

Les électeurs se sont prononcés favorablement sur cette vente.

En l'absence de commission syndicale, c'est le conseil municipal qui doit se prononcer sur la vente, le conseil 14 voix pour, Christiane ROQUE a quitté la salle n'a pas pris part au vote, accepte la vente des parcelles

14°) échange de domanialité avec le Département

Afin de réduire le trafic routier dans le village de Candoubre et de supprimer tous les désagréments causés par le trafic poids lourd, le Département propose qu'on procède un échange de voirie comme suit :

une partie de la RD 162B sur une longueur de 422 mètres qui part de Candoubre à la RD 162 dans la voirie communale et en contre partie la commune s'engage à céder la voie communale d'une longueur de 445 m au Département

Cet échange, malgré les superficies inégales, s'effectuerait sans compensation financière

Le conseil à l'unanimité accepte

15°) Pré diagnostic sur l'économie d'eau

Le PNRHL souhaite à travers son programme d'action 2020 sensibiliser son territoire aux économies d'eau

Pour engager une telle démarche il faut répondre à plusieurs objectifs :

- Préserver la ressource en eau superficielle et souterraine
- Dans le contexte du changement climatique, anticiper une possible raréfaction de la ressource accompagnée d'une hausse de la population qui pourrait entraîner une augmentation de la consommation

Le Parc souhaite sélectionner 2 communes pilotes (une dans le Tarn et l'autre dans l'Hérault)

Pour 2020 l'action se limitera à engager une phase de diagnostic afin d'établir un état initial des consommations

16°)questions diverses

Cession du bail de la station Service

L'entreprise G3C énergie cède son activité carburant et combustible à la société Servifioul à Millau : le conseil n'émet pas d'opposition à cette cession

Rachat du contrat du matériel et du contrat de maintenance concernant le photocopieur : les contrats de maintenance et de location du matériel ont été dénoncés à la Société IXEO et Siemens, le coût du rachat s'élève à 45.276,24€TTC

Demande de subvention de Mr COLOMBIER : le conseil ne donne pas suite

Demande d'aménagement du chemin de Candoubre au Bouissounnet (courrier envoyé par Annie et Joël SALLES) : les travaux seront réalisés par les employés et le matériel sera payé sur le compte de la section de Candoubre